



Organisation  
panaméricaine  
de la Santé



Organisation  
mondiale de la Santé  
BUREAU RÉGIONAL DES  
Amériques

# **56<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR**

## **70<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES**

*Washington, D.C., ÉUA, du 23 au 27 septembre 2018*

---

CD56/DIV/5  
Original : anglais

**ALLOCUTION DE BIENVENUE PAR L'AMBASSADEUR NÉSTOR MÉNDEZ  
SOUS-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

---

**ALLOCUTION DE BIENVENUE PAR L'AMBASSADEUR NÉSTOR MÉNDEZ  
SOUS-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

**23 septembre 2018  
Washington, D.C.**

**56<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS  
70<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques**

Dr Carissa Etienne, Directrice du Bureau sanitaire panaméricain,  
Dr Octavio Sánchez Midence, ministre de la Santé du Honduras,  
Mr Alex M Azar II, Secrétaire du Département de la Santé et des Services sociaux des  
États-Unis d'Amérique,  
Dr Soumya Swaminathan, Directrice générale adjointe chargée des programmes de  
l'Organisation mondiale de la Santé,  
Chers ministres de la Santé,  
Délégués et membres distingués du corps diplomatique,  
Représentants invités des agences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un immense plaisir de me joindre à vous pour cette réunion essentielle un dimanche matin. Les délibérations et les décisions qui seront prises au plus haut niveau viseront une réelle différence par leurs répercussions positives sur la vie, le bien-être et la santé des citoyens des Amériques, particulièrement des citoyens se trouvant dans des situations vulnérables et des citoyens traditionnellement exclus.

Dans la perspective de l'Organisation des États Américains, nous reconnaissons que l'accès à la santé est non pas un privilège, mais un droit de l'homme fondamental. Toutes les personnes, qu'elles soient riches ou pauvres et sans considération de race, d'âge, de genre, de condition sociale, d'ethnicité, d'orientation sexuelle, d'origine ou de statut migratoire, ont droit à des services sanitaires d'excellente qualité pour garantir une vie en bonne santé et un bien-être général. C'est le principe qui inspire notre travail et se trouve au centre de notre programme régional sur les droits et l'équité pour avancer sur le chemin de la concrétisation du principe « Plus de droits pour plus de personnes ».

Nous partageons avec l'OPS une vision commune, celle de reconnaître la santé comme un pilier du développement de notre Région. Notre objectif d'amélioration et de protection de la santé de nos populations nécessite que nous travaillions en coopération avec les États Membres et les partenaires stratégiques.

---

Cela fait écho à la vision énoncée pour l'horizon 2030, qui place la santé et le bien-être pour tous, à tous les âges de la vie, au centre d'un développement durable ciblant l'objectif « Ne laisser personne pour compte ».

La Région a été marquée ces dernières années par d'importants progrès sociaux et économiques. Pourtant, l'hémisphère occidental souffre encore d'inégalités persistantes, qui se sont inévitablement traduites par une insuffisance de l'accès à des services publics d'excellente qualité tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'électricité, ce qui limite les possibilités de progrès et de développement des personnes désavantagées. Presque 186 millions de personnes vivent encore dans la pauvreté (ECLAC, 2016) et presque 4 foyers sur 10 sont, dans la Région, encore considérés comme économiquement vulnérables.

Du fait que les problèmes de santé sont souvent influencés par des facteurs comme l'éducation, le niveau socioculturel, le revenu et l'ethnicité, de nombreux groupes de population de la Région font face à des risques de plus en plus importants dans d'autres domaines.

Ces dernières années, les pays de la Région ont mis en œuvre dans le secteur de la santé une série de réformes dont l'objectif était d'accroître l'équité, l'efficacité et la couverture par les systèmes de santé ; malgré des résultats positifs, ces réformes n'ont pas permis d'atteindre les objectifs proposés, et cela est bien regrettable.

Nous faisons face aujourd'hui, dans les Amériques, à de nombreux défis, qui vont de l'augmentation importante de la fréquence des catastrophes naturelles à la propagation de maladies nocives. Selon un récent rapport de l'ONU, il existe en moyenne 68 catastrophes naturelles par an. Les précipitations diluviennes et la sécheresse extrême sont indéniablement constantes, tandis que des maladies virales comme la maladie à virus Zika, le chikungunya et d'autres maladies infectieuses ont été à l'origine d'épidémies soutenues d'une ampleur sans précédent.

Le nombre de personnes vivant avec une maladie non transmissible est estimé à plus de 200 millions, et près de 5,9 millions d'enfants souffrent encore de malnutrition chronique, particulièrement dans les zones rurales des Amériques.

Étant donné ces nombreux défis, il est important de souligner certaines des initiatives par lesquelles l'OÉA, travaillant étroitement avec l'OPS, contribue à faire avancer le droit à la santé dans les Amériques.

Nous poursuivons l'appui apporté au travail, mené par l'OPS, du Groupe de travail interaméricain sur les maladies non transmissibles, pour trouver des solutions à un problème persistant qui touche la santé d'une proportion importante de nos citoyens et entraîne presque 3,9 millions de décès par an.

Au cours de l'Assemblée générale de l'OÉA tenue en juin dernier à Washington D.C., les États Membres ont émis une résolution qui offre un appui institutionnel à l'OPS pour renforcer les ripostes multisectorielles à la crise des maladies non transmissibles dans les Amériques. Ce mandat permettra l'expansion des initiatives politiques au-delà du secteur sanitaire, dans la mesure où ces maladies font peser une charge sociale et économique sur les gouvernements nationaux.

En février dernier, nous nous sommes joints à la Commission de haut niveau de l'OPS sur la santé universelle, dont le projet est d'orienter l'OPS dans la conduite des activités du Forum régional sur la santé universelle. Cette Commission produira un rapport exhaustif comportant des recommandations pour le renforcement des systèmes de santé et pour l'autonomisation des personnes et des communautés, l'objectif étant de progresser vers la santé universelle dans les Amériques.

J'ai le plaisir de coprésider cette Commission avec son Excellence madame la présidente Michelle Bachelet et, par notre expertise technique, nous contribuons à la préparation de ce rapport, dont nous appuierons également la diffusion par nos réseaux et nos forums. Tout ce travail se situe dans le droit fil des principes de la Charte sociale des Amériques et de son plan d'action, qui donne la priorité à l'accès universel aux soins de santé et à la couverture universelle pour tous, ainsi qu'à des modèles de protection sociale en matière de soins de santé, particulièrement pour les populations se trouvant en situation de vulnérabilité.

Nous avons récemment célébré les 30 ans de l'adoption du Protocole additionnel de la Convention américaine des droits de l'homme dans le domaine des droits culturels, sociaux et économiques, connu également sous le nom de Protocole de San Salvador.

Le Protocole de San Salvador est un instrument juridique contraignant et unique pour le respect des droits sociaux des citoyens de la Région, y compris le droit à la santé pour tous, sans distinction. La mise en œuvre des participations des États Parties au protocole a permis le développement dans la Région d'un processus novateur de mesure des droits basée sur des indicateurs. Les pays soumettent des rapports périodiques sur leur progression, qui sont analysés par un groupe de travail indépendant constitué d'experts. Les informations et les recommandations produites par le groupe de travail de San Salvador permettent aux États Parties d'examiner et de reformuler en permanence les politiques publiques relatives aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, y compris les politiques sanitaires de riposte aux défis émergents.

Nous avons également poursuivi notre travail collaboratif avec l'OPS dans le domaine de la sécurité et de la santé des consommateurs aux Amériques par le biais du Réseau de santé et de sécurité du consommateur. La prochaine assemblée générale de ce réseau se déroulera à Lima, au Pérou à la fin du mois d'octobre.

Prenant en compte les catastrophes naturelles de grande échelle qui touchent chaque année la Région, parmi lesquelles les ouragans, les tremblements de terre et les glissements de terrain, toutes catastrophes affectant principalement les personnes en situation vulnérable, l'OÉA continue d'appuyer les efforts humanitaires des États Membres après ces événements.

Les vagues sans précédent de flux migratoires de citoyens vénézuéliens ont maintenant pris l'ampleur d'une crise aux conséquences régionales. Les effets dévastateurs sur le système des soins de santé et les pénuries d'aliments et de fournitures médicales ont favorisé la malnutrition et les flambées de maladies traitables, et accru la mortalité. Le pays a fait l'expérience d'une recrudescence de la propagation de maladies transmissibles et traitables, mais aussi de la réapparition de maladies et d'infections virales autrefois maîtrisées, parmi lesquelles la tuberculose, la poliomyélite, le paludisme, la diphtérie et la rougeole. Ces maladies se propagent aux pays voisins et pèsent encore un peu plus sur des hôpitaux frontaliers déjà surchargés. Cette crise humanitaire a des répercussions importantes sur le reste des Amériques, en particulier en termes de capacité à fournir des services sanitaires et une protection sociale à de telles populations.

À cet égard, les États Membres de l'OÉA ont adopté, lors de la dernière assemblée générale, une résolution concernant la situation au Venezuela qui, entre autres engagements, prévoit une aide humanitaire à cette nation. Cette résolution appelle à la mise en œuvre de mesures de surveillance épidémiologique dans le pays pour prévenir l'aggravation d'une crise sanitaire publique et humanitaire, pour ce qui concerne particulièrement la réapparition de maladies comme la rougeole, le paludisme et la diphtérie. Nous réitérons l'urgence d'une action immédiate.

En conclusion, je souligne l'indéfectible engagement de notre Organisation pour faire progresser dans la Région le droit à la santé, et pour assumer de manière proactive nos missions en vue de cet objectif essentiel. Notre forum politique continuera à être un espace de dialogue pour que l'OÉA, l'OPS, les pays membres et toutes les parties prenantes disposent d'un espace élargi pour discuter et échanger des idées, et proposer des solutions pour élaborer des politiques publiques inclusives et exhaustives faisant progresser dans la Région le programme d'actions sanitaires, dans la perspective des droits et avec une vision d'équité.

Il ne me reste qu'à réitérer mes appels et mes encouragements les plus fervents aux ministres de la Santé réunis ici pour continuer à appuyer nos efforts institutionnels visant à optimiser l'impact des actions que nous déployons pour protéger les plus vulnérables d'entre nous, l'objectif final étant de pouvoir assurer à tous un futur en pleine santé et sécurité.

Je vous remercie.

- - -